

**Monsieur Claude d'Harcourt**  
Préfet de région Pays de la Loire  
6 quai Ceineray  
BP 33315  
44035 NANTES Cedex

Angers, le 8 avril 2020

Courrier 20-040

Objet : Destruction de haies en Pays de la Loire

Monsieur le Préfet,

Depuis quelques jours, nos associations régionales reçoivent des témoignages, notamment via la plateforme Internet « Sentinelles de la nature », nous signalant la destruction de haies et le brûlage du bois vert issu de ces coupes. Ces témoignages proviennent de l'ensemble des départements de la région Pays de la Loire et nous inquiètent fortement.

Alors, certes les conditions météorologiques de cet hiver n'ont certainement pas permis de réaliser un grand nombre de chantiers d'entretien du bocage mais les cas que nous recevons ne sont pas des chantiers d'entretien mais de véritables coupes rases. Ces chantiers, déjà très nuisibles en période normale, vont avoir en cette période de l'année un impact encore plus fort sur la biodiversité déjà très mal en point. Ils ont en effet lieu en pleine période de nidification, pontes, couvées et croissance des petits.

Les acteurs de ces chantiers de destruction de haies doivent cesser leurs actions et ce afin de protéger notre bocage, bien commun, et de respecter la réglementation relative aux tailles de haies en milieu agricole (coupe interdite du 1<sup>er</sup> avril au 31 juillet) et celle liée à la qualité de l'air (le brûlage des déchets verts est interdit même pour les activités agricoles).

Malgré la période de confinement lié au COVID-19 nous espérons que des consignes seront données aux services de l'Etat afin qu'ils puissent intervenir pour contrôler et faire cesser tous les chantiers qui ne seraient pas en règle et pour qu'il n'y ait pas de suites aux demandes de dérogations visant à repousser la date du 1<sup>er</sup> avril au 15 avril comme cela est demandé dans certains départements par des syndicats agricoles, CUMA et EDT concernant la coupe de haies.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-Christophe GAVALLET  
président de FNE Pays de la Loire



François HALLIGON  
président de la LPO Pays de la Loire



Copie par mail : - OFB des Pays de la Loire  
- DDT 49, DDT 53, DDT 72, DTM 44 et DDTM 85

Adresse de correspondance :

FNE Pays de la Loire  
76 ter rue Lionnaise – 49100 Angers  
Tél : 02 41 19 54 18 - contact@fne-pays-de-la-loire.fr